



Septembre 2020

EN SEPTEMBRE RENTRONS DANS L'ACTION !

C'est la rentrée ! Et on nous l'a dit : toutes les leçons ont été tirées de la Crise Covid. A présent le gouvernement s'emploie à relancer l'économie : réductions d'impôts en veux-tu en voilà (20 milliards), plan de relance des entreprises (100 milliards)...

Les vieilles recettes du patronat restent de mise en ces temps difficiles. La détresse de la population dans le langage libéral est une *opportunité*. Et il la saisit sans scrupules.

Pendant le confinement, la richesse des 500 plus grandes fortunes de France a grimpé de 3% (*cf Challenges*) alors que celle des 100 plus grandes fortunes a progressé de 11% sur un an (*cf Oxfam*). Aujourd'hui J. Casteix demande ainsi poliment au patronat de créer 126 000 emplois en échange de son « *plan de relance* » à 100 milliards. Soit 793 650 euros l'emploi !

Les chiffres ne mentent pas et sont implacables. Sous couvert d'une politique de relance, ces messieurs du grand patronat vont s'en mettre plein les poches ! Cet argent détourné ne profitera pas à l'économie réelle mais s'évaporerà en dividendes au lieu de soutenir la production par la consommation, elle bien réelle, des ménages.

... ET PENDANT CE TEMPS À LA DGFIP

Le plan NRP est relancé avec zèle alors que la situation dégradée dans les services déjà touchés par les restructurations ne suscite que le dédain de notre technocratie. Le gel du point d'indice reste un dogme, tout comme l'objectif illusoire de faire toujours plus avec toujours moins d'agents.

Ainsi en cette rentrée dans le Loiret, le NRP est relancé comme si de rien était, la ministre de la transformation (ou plutôt de la casse !) de la fonction publique est passée dans un service (comme par hasard le plus doté en plexiglas du département), a posé pour la photo dans l'entrée d'une Maison France Service, et chaque agent reçoit 10 masques (normalement...).

Dans les résultats de l'observatoire publié sur Ulysse, 80% des agents interrogés disaient ne voir aucun avenir à la DGFIP. Nous valons pourtant mieux que ça. Et notre service public aussi. Il ne tient qu'à nous toutes et tous de passer du fatalisme à l'action collective.

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION

LE 17 SEPTEMBRE, TOUTES ET TOUS MOBILISE-ES CONTRE :

- LE GEL DU POINT D'INDICE
- LA REMUNERATION AU MERITE
- LE DEMANTELEMENT DE NOS SERVICES
- LA PRIVATISATION DE NOS MISSIONS
- LE VOL DE NOS CONGES

LE 17 SEPTEMBRE, TOUTES ET TOUS MOBILISE-ES POUR :

- LA VALORISATION DE NOS CARRIERES ET DE NOS QUALIFICATIONS
- L'ARRET DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS
- L'ABANDON DU NRP (nouveau réseau de proximité)
- L'ABANDON DE LA REFORME DES RETRAITES

**PLAN NRP [NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ] DANS LE LOIRET
– DÉVOILÉ LE 1ER JUILLET**

Méfais prévus au 15 octobre 2020 :

- Transfert des missions de publicité foncière de Gien et Montargis vers le SPF-E d'Orléans.

Méfais prévus au 1^{er} janvier 2021 :

- Création de 10 postes de Conseillers aux Décideurs Locaux. Carte des « implantations » prévue au 15 juillet.
- SGC de Montargis / **fermeture des trésoreries de Ferrières-en-Gâtinais et Courtenay.**
- SGC de Meung-sur-Loire / **fermeture des trésoreries de La Ferté St Aubin et de Patay.**
Création d'un Service d'Appui Paye.
- **Transfert des comptabilité hospitalières de Sully-sur-Loire et Neuville-aux-Bois** vers la Trésorerie Hospitalière départementale d'Orléans.

Méfais prévus au 1^{er} janvier 2022 :

- Fusion des **SIP Orléans Est** et **SIP Orléans Ouest.**
- SGC de Montargis / **fermeture des trésoreries de la trésorerie de Châtillon-Coligny.**
- SGC de Pithiviers / **fermeture des trésoreries de Neuville-aux-Bois, Malsherbes et Baune-la-Rolande.**
- SGC de Gien / **fermeture des trésoreries de Châteauneuf-sur-Loire et de Sully-sur-Loire.**
Maintien d'une antenne « recette » à Châteauneuf.
- **Transfert de la comptabilité hospitalière de Pithiviers** vers la Trésorerie Hospitalière départementale d'Orléans.

**Destruction des
Finances Publiques**

c'est NON !

MUTATIONS

Les mouvements locaux de mutation qui ont eu lieu en juillet ont donné lieu à un nombre inédit de détachements comme vous avez été nombreux à vous en étonner.

Rien d'étonnant pourtant, étant donné que la suppression des CAP de mutation interdit toute élaboration collective des mouvements. La disparition de fait cette année du projet de mouvement n'a pas permis de travailler sur un mouvement définitif comme par le passé. Ainsi les agents qui auparavant pouvaient obtenir grâce aux CAP une affectation en dur différente du projet se sont retrouvé-e-s dans un certain nombre de cas détaché-e-s cette année.

La suppression des CAP de mutation pénalise donc nombre de collègues, rendant leurs affectations précaires...

NOS DROITS

INDEMNITÉ D'ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ FONCTIONNELLE

L'Arrêté du 28 avril 2016 modifiant l'arrêté du 4 février 2009 a instauré une prime de restructuration fonctionnelle.

Cette prime a été révisée par le décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019.

Désormais celle-ci est déconnectée de la prime de restructuration et se nomme indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle (IAMF).

Ainsi **cette indemnité doit être versée pour tout agent qui :**

— change d'affectation, **avec ou sans** changement de résidence administrative, dans le cadre d'une opération de restructuration visée par l'arrêté ministériel du 17 mai 2019(fusion, fermeture ou transformation de service, ...)

— pour un emploi nécessitant la mise en œuvre d'une action de formation professionnelle ;

— et qui, dans ce cadre, aura suivi au moins 5 jours de formation professionnelle.

Le montant de l'indemnité, versé après le changement d'emploi, s'élève à :

— 500 € si l'agent effectue au moins 5 jours et moins de 10 jours de formation ;

— 1 000 € si l'agent effectue au moins 10 jours et moins de 20 jours de formation ;

— 2 000 € si l'agent effectue au moins 20 jours de formation.

La CGT demande l'application sans délai de cette mesure dans le Loiret, et a pour ce faire interpellé la Direction.

C'est de plein droit que les agents concernés doivent se voir octroyer cette indemnité en fonction des jours de formation engagés, y compris ceux reportés du fait de la période de confinement.

Toutes et tous les collègues des services fusionnés sont concernés. C'est à dire les agents de chaque service fusionné qu'il soit fermé ou qu'il accueille la fusion (exemple : ex-SIE Coligny ou ex-SIE Montargis).

Nous t'invitons à t'adresser à la Direction si tu es concerné-e, et à nous en faire part afin de s'assurer de l'exécution effective de la mesure dans le département.

C'est la moindre des choses quand on pense à l'application scélérate de la prime de restructuration qui a été refusée à des collègues du SIE Orléans Sud et qui l'est à présent à ceux du Scan-Esi au prétexte que leurs anciens services distants de plus de dix kilomètres des nouveaux se situent sur la même commune.

**ALORS NE LAISSONS RIEN PASSER ET
FAISONS VALOIR NOS DROITS AVEC LA CGT !**

POUR UN GRAND SERVICE PUBLIC DE LA SANTÉ

Si la crise a bien prouvé quelque chose, c'est qu'on ne peut pas s'en remettre à la rapacité du marché quand il s'agit de protéger nos vies.

Le service public de santé subit depuis des années une privatisation rampante, ainsi que des baisses de moyens et fermetures de lits et d'hôpitaux. Pourtant la dépense de santé n'a jamais été aussi importante, sauf qu'aujourd'hui elle profite plus aux acteurs privés de la santé.

Combien de temps accepterons-nous de voir ainsi détourné l'argent public, les fonds de la sécurité sociale et des mutuelles au profit de la médecine privée toujours plus vorace ?

La réquisition et la socialisation des cliniques privées et des entreprises pharmaceutiques qui vivent quasi-exclusivement de l'argent public permettrait de ramener dans les caisses de la sécu les richesses qui en sont détournées aujourd'hui, et de réduire les montants des cotisations aux mutuelles de santé.

L'Union Départementale CGT du Loiret propose ainsi la réquisition d'entreprises comme Oréliance ou Delpharm. L'argent public de la santé doit aller au secteur de santé public, pas dans les dividendes versés aux actionnaires par des entreprises prédatrices !

POURQUOI SE SYNDIQUER À LA CGT ?

Fondatrice du syndicalisme en France, la CGT a remporté tous les acquis sociaux dont nous bénéficions aujourd'hui.

A la différence de syndicats se disant « réformistes » la CGT est indépendante du patronat. Nous avons toujours refusé de nous associer aux accords sur les retraites (ou sur le PPCR dans la Fonction publique) qui remettent en cause nos droits les plus basiques, au seul bénéfice du patronat et de la finance.

Pour négocier quelque chose, il faut déjà construire un rapport de force, ce a quoi la CGT qui est pragmatique s'emploie.

Comment négocier sans faire grève, sinon en s'appuyant sur la grève que d'autres assument ? Certains préconisent aujourd'hui cette méthode qui est profondément irréaliste, contre-productive et ne profite vraiment pas aux intérêts des salarié-e-s.

A la CGT, pas de système clientéliste, pas de syndicalisme de service. **C'est seulement par la solidarité et l'action collective que nous pouvons défendre et faire progresser les droits de tous.**

A la CGT, tu trouveras toujours la porte ouverte afin de te défendre et t'organiser.

Information, défense collective et juridique, organisation démocratique de l'action collective, c'est ça la CGT ! Et c'est bien plus : un collectif vivant et fraternel qui ne plie pas face au capitalisme et à son modèle de société individualiste.



Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT ! Je participe, je me syndique !



Nom Prénom Age

Adresse

Tél pers Grade

Filière et service (nom et lieu)

Date – Signature

Bulletin à renvoyer à CGT FINANCES PUBLIQUES Loiret Bât F1 Cité Coligny
131 fbg Bannier 45000 ORLEANS

Courriel : cgt.dr45@dgfip.finances.gouv.fr – Téléphone du secrétaire (Jean-Luc Delauney) : 06 73 45 00 20